

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SÉANCE du 17 octobre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Compte rendu affiché le 21 octobre 2024.

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 17

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Odile VERMARE,

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, CARRET Ludovic, LOTISSIER Isabelle, BOINON Sandrine, LOISON Thierry, RAYNARD Gilles, LOTISSIER Marc, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, SERAILLE Marielle, CHALON Gwendoline, VERMARE Odile.

Démissionnaires : GAYET Véronique, MAZARD Roger,

Membres excusés : BONNET Fabrice - PERALDO Yves (pouvoir à VARLIETTE Pierre) - GRAZIOLI Jean-Pierre (pouvoir à LOISON Thierry).

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance en excusant Messieurs BONNET, PERALDO Yves (pouvoir à VARLIETTE Pierre) et Monsieur GRAZIOLI Jean-Pierre (pouvoir à LOISON Thierry) et en donnant lecture des pouvoirs. Il procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h25.

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Odile VERMARE.

Il présente toutes les sincères condoléances du Conseil Municipal à la famille de Fabrice BONNET, endeuillée par le décès de Monsieur Maurice BONNET.

- **Présentation du projet d'aménagement d'une aire de jeux au parc public,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER pour une présentation du travail de la commission. L'objectif est d'équiper au centre-bourg, une aire de jeux pour les 0-5 ans. Un aménagement en plusieurs zones du parc public est proposé : Zone 1 avec des jeux accessibles à partir de 6 mois et à tous- Zone 2 : Balançoires pour tous les âges – Zone 3 : Tourniquet. Un devis a été établi par une société spécialisée dans ce domaine. Monsieur le Maire souhaite que l'on contacte une autre société pour avoir un deuxième chiffrage. Il indique que nous avons eu l'attribution d'une subvention de 16 427 euros dans le cadre des appels à projets du Département du Rhône. Une autre possibilité de financement sera possible de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes. La commission se réunira à nouveau, assistée des commissions urbanisme et bâtiment, afin de finaliser le projet et de le mettre en œuvre rapidement.

- **Situation budgétaire et contraction d'un emprunt**

Monsieur le Maire expose avoir reçu Monsieur Laurent FERRAUD-BITONTI, conseiller aux décideurs locaux de la Trésorerie Générale qui lui a présenté son analyse des comptes de la Commune. Avec une Capacité d'Auto Financement (CAF) net importante et un taux d'endettement par habitant raisonnable, il en conclut que la situation financière de la Commune est bonne.

Monsieur le Maire propose de contracter d'un emprunt prévu du budget primitif 2024 de 500 000 euros. Il expose que cette somme permettrait de financer des opérations n'ayant pas reçu de financement et répartie comme suit : le Pôle Culturel sur la partie des travaux réalisée par l'EPORA : 250 000 euros, sur la réfection des courts de tennis : 100 000 euros, sur les divers

travaux réalisés dans les bâtiments communaux : 70 000 euros, et sur l'aménagement des aires de dépôt des points d'apports volontaires : 80 000 euros.

Il présente les différentes propositions d'emprunt reçu du Crédit Agricole Centre-Est, de la Caisse d'Épargne et du Crédit Mutuel.

Après avoir répondu aux questions des Conseillers Municipaux, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre-Est pour un montant de 500 000 euros sur 15 ans, à un taux de 3.50 % avec des échéances mensuelles et des frais de dossiers de 500 euros.

Le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote : Votants (16 dont deux pouvoirs) – Oui : 16- non : 0- Abstention : 0.

Monsieur le Maire propose aussi une décision modificative du budget, afin d'intégrer une augmentation de 100 000 euros pour le paiement des acquisitions nécessaires au contournement Nord. Cette proposition est validée.

Il indique que, entre les subventions en attente de versements et les ventes de terrains et bâtiments à venir, la Commune attend des recettes à hauteur de 1 103 000 euros.

- **Cession d'un local commercial,**

Monsieur le Maire expose que le gérant du SPAR, Monsieur GIBERNON souhaite acquérir les murs de cet espace commercial de 300 m² avec la réserve de 80 m², propriété communale située 71 avenue des 4 Cantons. Il propose que la cession soit proposée pour un montant de 430 000 euros, en conformité avec l'estimation du pôle d'évaluation domaniale de Lyon.

Le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote : Votants (16 dont deux pouvoirs) – Oui : 15- non : 0- Abstention : 1.

- **Aménagement des locaux de la Police Municipale et acquisition de matériel,**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Ludovic CARRET de présenter ce dossier. Il donne lecture des différents devis demandés pour l'aménagement du local situé sous la maison Brouilly, rue de Lyon. Le montant des travaux sera de 26 000 euros HT. Monsieur le Maire présente les différentes acquisitions de matériels nécessaires pour l'équipement du policier municipal : armes, coffre-fort, jumelles pour le contrôle de vitesse, location d'un véhicule adapté.

Il expose que la Commune peut bénéficier d'une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes et rappelle que ces dépenses d'acquisition de matériel, sont réparties à parts égales avec la Commune de Sainte Foy L'Argentière.

- **Etude d'aménagement de la Maison BROUILLY pour l'installation de l'Office de Tourisme « Destination Monts du Lyonnais »,**

Monsieur le Maire expose que l'office du tourisme regroupant les territoires de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, des Communautés de Communes du Vallon du Lyonnais, du Pays Mornantais et du Pays de l'Arbresle, va se transformer en Société Publique Locale (SPL) dénommée : Destination Monts du Lyonnais ». C'est ainsi qu'il propose que l'on transforme la Maison Brouilly, située sur la Place du Plâtre, en antenne de ce nouvel office du tourisme qui sera aussi implanté dans les centres villes à Saint Martin en Haut, Saint Symphorien sur Coise, Mornant et l'Arbresle. Pour cela il est nécessaire de réaliser le relevé état des lieux du bâtiment et d'étudier son aménagement et son extension.

Il présente donc deux devis :

Le cabinet de géomètre « GEOGARANTS » pour des relevés du bâtiment pour un montant de 2 641,50 euros HT,

Le cabinet d'architecte « AEXCO » pour une mission d'étude de faisabilité jusqu'au permis de construire d'un montant total de 11 700 euros HT (avec la possibilité d'avancer phase par phase).

Le Conseil Municipal valide ces devis par un vote : Votants (16 dont deux pouvoirs) – Oui : 16- non : 0- Abstention : 0

- **Rétrocession à la Commune des espaces communs du lotissement MA PIERRE,**
Monsieur le Maire présente la demande de transfert, à la Commune, des voies et espaces verts du Lotissement privé MA PIERRE. Il présente le dossier des parcelles à céder et des voies à transférer dans le domaine public et précise les réseaux qui seront transférés : eaux pluviales (avec le bassin de rétention), fibre, gaz et électricité. Le réseau d'eaux usées sera rétrocédé à la Communauté de Communes. Pour l'éclairage public, des lampadaires solaires seront installés par le SYDER et ils feront l'objet d'une convention de reversement, signée avec André et Michel PASSELEGUE, promoteurs du lotissement.

Le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote : Votants (16 dont deux pouvoirs) – Oui : 16- non : 0- Abstention : 0

- **Aménagement d'un local commercial Maison DUSSUD,**
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET. Il présente les travaux souhaités par la locataire de l'institut « RELAX ET VOUS » Rue de Lyon. Après une discussion autour des possibilités d'aides auprès de la CCMDL avec Monsieur Thierry LOISON, il est décidé que la Commune prendrait en charge une partie des dépenses non aidées, incombant au propriétaire.

- **Validation des implantations des aires de dépôts pour les Points d'Apports Volontaires avant les travaux,**

Monsieur le Maire présente les sites choisis pour l'installation des conteneurs semi-enterrés pour les sacs noirs, sacs jaunes et verre. Il précise que 17 conteneurs ont été commandés pour 2024 et qu'ils seront livrés le 18 novembre 2024. La pose sera effectuée par l'entreprise GV FAURE.

Les sites retenus pour cette fin d'année 2024 sont :

Lotissement La Salvatière : (2 jaunes et 1 noir) à l'entrée, en bas du lotissement, à droite dans l'espace vert.

ZA Grange Thival : (2 jaunes- 1 noir- 1 verre) : à gauche, après le carrefour, le long de la route du Chevalier.

Lotissement les Hauts de Chalier : (1 jaune- 1 noir) : La proposition d'implantation faisant débat, Monsieur le Maire propose qu'une commission d'élus se réunisse afin de trouver une solution qui convienne à tout le monde.

Place de l'Épargne : (2 jaunes et 1 noir) sur les deux dernières places de stationnements.

Centre 2000 : (3 jaunes-1 noir et 1 verre) : A côté des emplacements actuels.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Isabelle LOTISSIER rend compte de la sortie fleurissement du 14 septembre 2024 avec des visites et un excellent repas.

Elle expose que « La FABRIK » présente cette année deux séances du spectacle « A la porte » pour les écoles, le tout étant organisé par la CCMDL. La location de la salle est gratuite et la Commune versera une subvention de 600 euros. Il est proposé d'organiser une séance le mercredi soir 26 mars 2025, ouverte à tous et payante. Le Conseil Municipal valide cette demande.

Elle présente aussi une demande de l'Amicale Laïque d'installation de châteaux gonflables dans la salle polyvalente les 2 et 3 janvier 2025. Le Conseil Municipal valide cette demande.

Elle présente également une proposition d'illumination pour la rue de l'Église avec la pose d'un nouveau rideau de lumière.

Madame Yvette BRETONNIER expose que la commission sociale a proposé deux ateliers « prévention routière » et qu'après une présentation au Club Amitié et Détente, elles sont déjà complètes.

Deux ateliers « prévention des chutes » seront également organisés avec Mme Mélissa FAURE, les 8 et 22 novembre 2024.

Elle expose travailler avec les deux écoles et les associations de parents d'élèves sur l'organisation de la Fête des Mères 2025.

Monsieur Yvan SIMON fait le point sur le personnel du service technique. Il propose la reconduction du contrat pour accroissement d'activité de Monsieur Corentin BRUYAS jusqu'au 29 novembre 2024 sur 35 heures au lieu de 30 heures par semaine.

Suite aux recherches effectuées et sur proposition du responsable des services techniques, il expose avoir reçu un candidat au très bon profil, habitant Courzieu et disponible de suite. Il sera reçu par Monsieur le Maire très prochainement.

Il propose également la signature d'un contrat d'apprentissage pour une deuxième année de CAP espaces verts et paysages.

Il annonce le remplacement de Monsieur Christian COLLOMB par Christophe LAFFAY à compter du 1^{er} décembre 2024.

Il rend compte de la réunion au sujet du PLU et des bons retours de la DDT. L'objectif est de pouvoir valider le PLU en juin 2025.

Il annonce que les marquages et pose de panneaux pour les nouvelles règles de circulation dans le centre-bourg seront effectués très prochainement.

Les travaux SYDER, pour la démarche performancielle et le changement des ballons fluos, vont commencer très rapidement.

Il annonce également la modification des statuts de la MJC avec la suppression de la limite d'âge à 25 ans, un bureau avec deux co-présidents et la création de deux pôles : animation et activités.

Monsieur Ludovic CARRET présente des travaux à effectuer dans le local des chasseurs pour un montant de 2 170 euros. Et les travaux de réfection de l'éclairage du rez-de-chaussée de la mairie avec la réfection des plafonds (avec une fermeture du secrétariat du 4 novembre à partir de 14h30 jusqu'au mercredi 13 novembre, 8h30).

Il annonce également la distribution des sacs poubelles à la salle Pierre FRENAY : vendredi 3 janvier- Mercredi 8 janvier et samedi 11 janvier 2025.

Monsieur Gilles RAYNARD évoque la réunion pour la création de la signalétique du Pôle Culturel et l'acquisition d'un photocopieur. Il relate quelques problèmes avec le matériel du restaurant scolaire pour lesquels des devis sont en cours.

Pour le marché aux veaux, la FCO tend les échanges entre apporteurs et négociants. Et le partenariat avec les élèves de la Maison Familiale a repris.

Madame Odile VERMARE évoque l'assemblée générale de « M'ton marché » pour sa 20^{ème} année d'existence, et la réussite de l'animation « un chef, une recette » avec le chef du restaurant « De Route Façon » à Duerne. Elle demande s'il serait possible de poser quelques arceaux à vélos malgré le fait que les services techniques soient en sous-effectif actuellement.

Monsieur Thierry LOISON présente l'installation de 3 artisans dans l'ancien local commercial de GAYET BLAD, rue Cour Denis : « La Couture Poétique », « la savonnerie Yanaëlle » et une créatrice de bijoux.

Madame Sandrine BOINON rend compte de la mise en fonction du panneau lumineux place du Plâtre le 27/09/2024. La lettre d'information sera livrée le 23 ou le 24 octobre 2024 : elle demande aux élus de prévoir la distribution. Pour le bulletin municipal et suite à une renégociation de l'offre présentée par la Société VASSEL GRAPHIQUE, les encarts publicitaires ne seront pas demandés cette année. Elle rappelle aussi que Monts Actu doit réaliser un dernier reportage sur la Commune.

Monsieur le Maire présente des admissions en non-valeurs pour un montant de 3 499,19 euros. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Il présente également le dossier de rupture conventionnelle de contrat avec Monsieur Gaël DURAND, cuisinier au restaurant scolaire. Il annonce aussi la reconduction du contrat de Madame Véronique CUISSON pour la plonge et précise l'organisation des cuisines depuis le départ de Monsieur Fabrice LHOPITAL, avec les remplacements assurés par Monsieur Henry CHIRAT et Madame Valérie TISSOT, puis l'arrivée de Monsieur Christophe PILIA le 7 octobre 2024 et celle de Monsieur Cédric PERIER le 4 novembre 2024. Le Conseil Municipal valide les propositions présentées.

Il présente également la proposition d'achat groupé d'électricité par le SYDER. Le Conseil Municipal accepte l'inscription de la Commune à ce regroupement.

- **Questions diverses.**

Monsieur Marc LOTISSIER demande pour avoir un temps de parole lors de la prochaine séance afin de présenter le compte-rendu de la réunion de la CCMDL au sujet du transport, le logement...

Séances programmées pour 2024 : 21/11/2024 -19/12/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Le Maire



Pierre VARLIETTE